



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent.....	1
B. Répercussions de la Déclaration sur la justice sociale sur la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi	11
C. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: présentation par pays – Brésil	14

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 17 et 18 mars 2009 sous la présidence de M. Amir Shahmir, représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran, M^{me} Goldberg (employeuse) et M. Patel (travailleur) assurant la vice-présidence.

A. Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent (Deuxième question à l'ordre du jour)

2. La commission était saisie d'un document¹ intitulé *Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent*.
3. Le président indique que le bureau de la commission a accepté de modifier l'ordre de discussion des questions à l'ordre du jour afin de laisser suffisamment de temps pour discuter de la contribution de la commission à la Réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle qui aura lieu le lundi 23 mars 2009.
4. Un représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) introduit le document. Il mentionne que le Bureau a également préparé une matrice sur les services d'urgence à l'intention des mandants, disponible dans la salle, intitulée *An operational decent work response to the crisis: Emergency services for constituents*.
5. Un représentant du Directeur général (M. Raymond Torres, directeur de l'Institut international d'études sociales) présente le document dont l'objectif est triple: premièrement, donner des informations sur la nature de la crise, ses origines et ses mécanismes de transmission; deuxièmement, présenter une analyse des plans nationaux de lutte contre la crise; troisièmement, montrer comment une stratégie fondée sur le travail décent peut être une réponse efficace et ouvrir la voie à une économie durable.
6. M. Torres rappelle que la crise financière a débuté dans les pays développés et a pour origine l'insuffisante régulation du système financier. Elle peut également s'expliquer par les déséquilibres mondiaux. La crise financière s'est transmise à l'économie réelle, d'une part, et des pays développés aux pays en développement, d'autre part, par le biais de la crise du crédit, de la perte de confiance et des effets déflationnistes. A l'échelle internationale, l'investissement étranger direct (IED), les échanges commerciaux, l'aide publique au développement (APD) et les fonds envoyés par les travailleurs migrants ont joué un rôle déterminant dans la propagation de ce qui est devenu une crise économique mondiale. Il s'ensuit un risque de croissance nulle en 2009, assortie d'une baisse de 3 pour cent éventuellement du volume des échanges commerciaux. Le document appelle l'attention sur les conséquences pour le marché du travail, telles que le chômage à long terme dans les pays développés et l'aggravation de l'informalité et de la pauvreté dans les pays en développement. Des informations sont également données sur les limites de la protection contre le chômage, même dans les pays développés, ainsi que sur les conséquences qu'aura la crise sur le niveau de vie des retraités.
7. M. Torres décrit ensuite dans leurs grandes lignes les solutions mises en œuvre au niveau national, à partir d'une analyse de la situation dans 42 pays. Il indique qu'outre des plans de sauvetage financier et un assouplissement de la politique monétaire la plupart des pays ont annoncé des plans de relance budgétaire. Toutefois, ces plans ne sont pas coordonnés et sont de moindre envergure que les mesures monétaires. En ce qui concerne leur teneur,

¹ Document GB.304/ESP/2.

les mesures relatives à l'emploi et aux transferts sociaux n'occupent pas une grande place, la majorité des dépenses étant consacrées aux infrastructures. On retiendra essentiellement que le crédit mis à la disposition des entreprises n'a pas retrouvé son niveau habituel. En outre, la confiance des agents économiques n'est pas revenue alors que le volume des échanges internationaux a encore diminué.

- 8.** Le Bureau propose donc de lancer un pacte mondial pour l'emploi, s'articulant autour de quatre piliers. Premièrement, le soutien financier apporté aux banques doit être subordonné à l'octroi de crédits et au déploiement d'efforts particuliers pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit. Deuxièmement, le travail décent doit être la pierre angulaire des plans de relance budgétaire grâce à la mise en œuvre de projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre en soutenant les demandeurs d'emploi grâce à des programmes de garantie de l'emploi et à des prestations en espèces soumises à conditions, en élargissant le filet de protection sociale, en adoptant des programmes spéciaux pour les jeunes et en fournissant des fonds aux pays vulnérables qui n'ont pas la capacité budgétaire requise pour mettre en œuvre de telles mesures. Troisièmement, il faut éviter la déflation salariale et protéger les droits des travailleurs en augmentant les salaires en fonction de la productivité, en faisant du salaire minimum le point d'ancrage réel, promouvoir le dialogue social sur les questions de salaires et de conditions de travail, éviter la course au nivellement par le bas des droits des travailleurs et veiller à ce que les femmes ne soient pas frappées par la crise d'une manière disproportionnée. Quatrièmement, il faut promouvoir la coordination internationale des divers plans en évitant les solutions protectionnistes, notamment grâce à l'instauration d'un dialogue entre l'OIT et les autres organisations internationales autour du pacte mondial pour l'emploi.
- 9.** La vice-présidente employeuse note que les entreprises et les employeurs sont durement touchés par la crise en raison de la baisse de la demande, de la perte de confiance et des fluctuations des cours des produits de base. Elle souligne que les employeurs reconnaissent que les retombées de la crise sur les marchés du travail et les conditions sociales sont considérables. Pour y faire face, il importe de rester centré sur les solutions relevant du mandat de l'OIT, laquelle est aujourd'hui plus pertinente que jamais et doit jouer un rôle de premier rang. Il est nécessaire de trouver un terrain d'entente sur la manière dont l'OIT peut aider ses mandants.
- 10.** L'oratrice se félicite de ce que le document soit favorable au maintien d'échanges commerciaux ouverts. Elle souscrit également à l'idée selon laquelle les restrictions de crédit aggravent la crise et qu'une réglementation coordonnée des marchés financiers s'impose. Elle souligne que l'un des éléments clés de la reprise réside dans le soutien apporté aux entreprises viables, en particulier les petites et moyennes entreprises novatrices qui créent la majorité des emplois. Les employeurs soutiennent la proposition formulée dans le document concernant la relance de la demande mondiale et la protection des catégories les plus vulnérables grâce à des mesures ciblées telles que l'élargissement de la couverture sociale, l'octroi de prestations de chômage, un effort de formation et de reconversion, les services publics de l'emploi et la mise en place de filets de protection sociale ciblés. Le progrès social ne doit pas être remis en cause, et la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail est utile à cet égard. Les autres institutions du système multilatéral ont besoin d'être guidées pour les questions qui touchent au travail, ce qui signifie que l'OIT doit se focaliser sur ses priorités et repenser ses processus.
- 11.** L'oratrice note que les sections I et II du document sont très détaillées mais que relativement peu d'informations sont données sur ce que peut faire l'OIT pour aller de l'avant. Elle se déclare satisfaite du document distribué dans la salle qui donne une idée de l'ampleur et de la diversité des outils dont dispose le BIT. Elle se demande, à propos du pacte mondial pour l'emploi qui est proposé, quelle en est la teneur, comment il sera

élaboré et décidé. Elle note que ce pacte ne figure ni dans le cadre stratégique ni dans les propositions de programme et de budget de l'OIT. Elle demande par ailleurs comment le fonds mondial pour l'emploi présenté dans le document du Bureau se distinguera d'autres fonds proposés, tels que le «Fonds vulnérabilité» de la Banque mondiale.

12. Pour l'oratrice, le BIT doit mettre l'accent sur les activités et l'aide techniques destinées à ses mandants, et se concentrer sur les domaines où il possède un avantage comparatif. Cela peut nécessiter le renforcement de certains programmes, la rationalisation de certains autres et certains changements dans le programme et budget. L'oratrice énumère les principes qui, selon les employeurs, doivent guider les mesures proposées par le BIT: soutenir l'ouverture des échanges (afin d'éviter le protectionnisme) et la fluidité du crédit afin que les entreprises viables puissent y avoir accès; assurer le contrôle effectif des marchés financiers (avec des niveaux de réglementation appropriés); faire de l'entreprise le moteur de la reprise (les petites et moyennes entreprises créent des emplois et dynamisent l'économie). Il est nécessaire que la relance de la demande globale soit coordonnée, et le BIT a un rôle important à jouer pour évaluer les répercussions sur le marché du travail des plans de relance.
13. L'oratrice propose un plan articulé autour de sept composantes pour renforcer les mesures proposées par le BIT. Premièrement, des informations devraient être recueillies et diffusées, notamment des données sur l'activité des marchés du travail; les évolutions en cours au niveau des entreprises, des secteurs, des pays et des régions devraient être répertoriées; et des leçons devraient être tirées des crises précédentes. Deuxièmement, l'assistance apportée aux partenaires sociaux en matière de politique devrait être renforcée, éventuellement en mettant au point des outils anticrise. Troisièmement, il est essentiel d'apporter une assistance technique rapide aux PME, il faudrait soutenir l'entrepreneuriat, renforcer les institutions du marché du travail et les services consultatifs destinés à ces marchés, offrir des formations aux entreprises et aux travailleurs, élaborer des filets de protection sociale et assurer leur maintien, conseiller les gouvernements en matière de dépenses de sécurité sociale, aider les pays confrontés aux problèmes que posent des groupes vulnérables (les travailleurs migrants et les jeunes) et dispenser des conseils en matière de programmes de travaux publics. L'oratrice suggère la mise en place de points focaux auprès desquels les mandants pourraient obtenir des informations sur la crise. Quatrièmement, pour la combattre, il est important de s'appuyer sur l'Agenda global pour l'emploi. Cinquièmement, le progrès social ne doit pas être compromis par la crise et il faut en particulier veiller à ce qu'elle ne se traduise pas par une augmentation du nombre d'enfants contraints à travailler. Sixièmement, le BIT devrait travailler en étroite collaboration avec les partenaires multilatéraux pour conjuguer toutes les compétences contre la crise. Enfin, l'oratrice propose que la 98^e session de la Conférence internationale du Travail axe ses travaux sur les stratégies de lutte contre la crise. Il s'agit de la plus grande crise de l'emploi qu'ait connue la génération actuelle, et les stratégies pour y remédier doivent avoir la priorité. L'oratrice suggère que l'on reporte à plus tard deux questions inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Conférence, de façon à pouvoir organiser une session spéciale qui serait chargée d'analyser la situation des marchés du travail, de recueillir des informations sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre le chômage et soutenir les entreprises et, enfin, d'élaborer des stratégies à l'intention des mandants.
14. Le vice-président travailleur note que la crise risque de clore un cycle d'une dizaine d'années marqué par des gains modestes pour les travailleurs. Le document de référence, qui couvre un large champ, offre une bonne base, tant du point de vue empirique que du point de vue analytique, et contient des orientations stratégiques précises. L'intervenant fait observer qu'il est important d'examiner attentivement les causes de la crise. Cette dernière n'est pas totalement inattendue, et plusieurs signes avant-coureurs la laissaient présager, notamment le déséquilibre du modèle de la mondialisation, tant sur le plan

économique que sur le plan social. On a également constaté une tendance très marquée à la déréglementation, qui a dépossédé le secteur public d'une grande partie de ses attributions. Certaines évolutions touchant les politiques du marché du travail sont inquiétantes – révision à la baisse des normes du travail, précarisation croissante du travail, affaiblissement des syndicats, perte d'influence de l'Etat dans la réglementation du marché du travail, diminution de la part des salaires dans les revenus.

15. L'intervenant déclare que la déréglementation des marchés financiers, initiée en partie sous la pression organisée des entreprises, débouche sur un système où l'on ne tient plus compte des besoins de l'économie réelle. Par ailleurs, les conditionnalités et les prescriptions de certaines institutions relèvent d'une idéologie qui a contribué en partie à la crise actuelle. L'orateur souligne que les activités des marchés financiers ont une incidence sur les marchés du travail et sur la justice sociale. Il est donc essentiel d'être très attentif à ces corrélations, d'autant plus que les travailleurs, qui ont peu bénéficié des fruits de la période antérieure de croissance, sont ceux qui vont faire les frais de la récession.
16. Le pacte mondial pour l'emploi proposé dans le document du Bureau présente plusieurs éléments intéressants comme les investissements «verts», les politiques actives du marché du travail et la nécessité d'éviter la baisse des salaires. L'intervenant rappelle qu'une crise mondiale nécessite une mobilisation mondiale, que la proposition mettra la question de l'emploi au centre des débats, et qu'un pacte pourrait associer les syndicats, les employeurs et les gouvernements. Il serait possible d'ajouter un certain nombre de conventions – à savoir les conventions n^{os} 151, 154, 135, 81, 129 et 155; dans l'encadré 9 du document. Se référant au passage du document où il est indiqué que la croissance des salaires doit être en phase avec la productivité, l'intervenant rappelle que la part de salaires dans le revenu national et mondial diminue et que les inégalités se creusent, et fait observer que, si l'on fait dépendre les salaires de la productivité, les premiers risquent de chuter, ce qu'il faut éviter. Il faut au contraire accroître le revenu réel des travailleurs, car cela essentiel pour conserver et développer la composante «demande» de la croissance économique.
17. L'orateur pointe le risque qu'il y a à aborder la question du protectionnisme en termes trop généraux. L'Etat a un rôle important à jouer dans la création d'emplois. Certains pays en développement devront peut-être recourir pendant un certain temps à des mesures ciblées, compatibles avec les règles de l'OMC, pour réduire autant que possible les pertes d'emplois. Or, en formulant des principes trop généraux, on prive les pays en développement de la capacité de recourir, faute d'autres moyens, à ce type de mesures.
18. L'orateur souligne que l'OIT est la seule institution du système des Nations Unies dans laquelle interviennent des représentants de l'économie réelle. Il importe cependant que l'Organisation, qui a un rôle important à jouer dans le contexte actuel, collabore avec d'autres organisations. Son groupe approuve la proposition concernant la création d'un fonds mondial pour l'emploi.
19. L'orateur rappelle la déclaration adoptée par le bureau du Conseil d'administration, à la session de novembre 2008, qui a servi de base au consensus entre les partenaires sociaux sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face à la crise. Ces moyens comportent notamment un ensemble de mesures budgétaires et salariales visant à stimuler la demande, l'extension de la protection sociale et des allocations de chômage, la garantie d'un salaire minimum décent pour tous les travailleurs, des mesures pour soutenir des entreprises qui soient productives, rentables et durables, l'application des principes et droits fondamentaux au travail, la promotion effective du tripartisme et du dialogue social, le maintien de l'aide au développement, l'octroi de nouveaux crédits et d'aides visant à amortir les effets de la crise dans les pays à bas revenu.

20. Le vice-président travailleur note qu'à côté des aspects sur lesquels un consensus semble établi d'autres facettes de la crise requièrent l'attention. Il faut notamment des politiques économiques équilibrées qui relancent la consommation intérieure, surtout dans les pays excédentaires, et des politiques d'industrialisation qui répondent aux besoins fondamentaux, constituant le moteur de la croissance. L'intervenant partage le point de vue des employeurs en ce qui concerne l'importance des entreprises, mais fait observer que la simple existence de ces dernières ne suffit pas. Il faut en outre que leurs activités soient soutenues par une forte demande globale: pour cela, il faut faire en sorte que les travailleurs soient en mesure d'acheter les biens et les services produits par les entreprises. Il importe en outre de réorienter les économies vers un modèle de développement durable et sobre en carbone en investissant dans les emplois verts et les emplois décents. Il importe par ailleurs de reconnaître la valeur et la légitimité du rôle de l'Etat pour ce qui est de la mise en place des politiques industrielles et sectorielles et la nécessité d'un recours prudent aux mesures commerciales. Il faut investir dans l'éducation, la santé et les infrastructures publiques pour créer des emplois et mettre en place des sociétés dont tous les membres auront les mêmes chances. Il est par ailleurs capital de veiller, en restructurant le système financier, à renforcer l'une de ses fonctions essentielles, qui est d'orienter l'épargne vers l'investissement productif. Il faudra remédier aux failles de la réglementation, en particulier sur les marchés financiers, et notamment encadrer certaines pratiques – spéculation, rémunérations excessives, systèmes de primes – qui incitent les acteurs concernés à prendre des risques inconsidérés. Il faut doter le marché du travail d'un nouveau cadre fondé sur les droits sur une négociation collective coordonnée et orienté vers l'instauration d'un système de relations professionnelles unifié à l'échelon mondial. Un tel cadre permettra de promouvoir un développement équilibré, de mettre un terme aux inégalités, de renforcer le rôle des salaires minima et de garantir un revenu minimum aux travailleurs du monde entier.
21. L'orateur déclare que le Conseil d'administration devrait publier une déclaration pour la réunion du G20 et propose les paragraphes qui pourraient figurer dans les conclusions de la réunion. L'OIT devrait être invitée au Sommet du G20 en tant que participant à part entière. Tous les Etats Membres devraient être invités à accorder à la question de l'emploi l'attention qu'elle mérite. Les ministères du travail devraient être associés à la mise au point des mesures de relance et les partenaires sociaux devraient participer activement à l'élaboration des plans de sauvetage. Il importe que le budget de l'OIT accorde la priorité aux activités relatives à la crise et il faut veiller à ce que sa réponse ne soit pas un simple réagencement d'outils existants. L'éventail de solutions figurant dans le document de référence mériterait d'être élargi. Il ne saurait être question de renouer avec les anciennes pratiques. Les initiatives prises au niveau mondial doivent viser à poser les fondements d'un monde différent, plus équitable. L'intervenant propose de rédiger, sur la base du document en question, un texte de petite dimension qui sera intégré aux conclusions de la Commission ESP et utilisé pour la réunion tripartite de haut niveau du 23 mars qui doit être consacrée à la crise économique mondiale.
22. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des 38 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), se félicite de l'esprit de collaboration qui a présidé à l'établissement du document du Bureau. Il indique que les gouvernements comprennent l'urgence de la situation et la nécessité de faire face au resserrement du crédit, de stimuler la demande globale et de coordonner les mesures fiscales. Il reconnaît la nécessité de mettre l'emploi et la protection sociale au cœur des plans de relance, comme le recommande le pacte mondial pour l'emploi. Les pays se doivent de défendre les régimes de protection sociale existants, d'assurer l'indemnisation des chômeurs et de recourir au maximum au dialogue social. L'intervenant reconnaît l'importance de la contribution de l'OIT, qui permet notamment à l'économie réelle de s'inviter dans le débat. L'Organisation devrait saisir cette occasion pour faire mieux connaître ses programmes. Il est indispensable de renforcer au niveau mondial la coordination entre les acteurs

économiques et les partenaires sociaux. L'orateur demande au Directeur général de faire connaître aux mandants le contenu du document. En conclusion, il suggère que le Bureau établisse en version papier ou sur le site Web, à l'intention des Membres de l'Organisation, un petit guide d'information résumant les divers rapports publiés depuis le début de la crise. Les résultats de l'examen du document du Bureau devront être mis à profit par ce dernier lors des réunions internationales consacrées à la crise. S'il se précise que la Conférence internationale du Travail débatera des conséquences de la crise mondiale sur les questions sociales et l'emploi, il faudra en faire une question de fond justifiant une discussion en bonne et due forme.

23. Le représentant du gouvernement de la République tchèque, s'exprimant au nom de l'Union européenne, exprime son soutien à la déclaration des PIEM. Il note que la crise a des retombées sur l'emploi et la situation sociale. Il juge intéressante l'analyse des mesures de relance présentée dans le document. L'Union européenne a lancé un plan de 200 milliards d'euros pour aider à la reprise et remédier aux conséquences sociales de la récession en vue d'assurer une certaine cohérence entre les interventions à court terme et les objectifs à long terme. Ainsi, le plan comporte des mesures visant à favoriser les économies d'énergie. Les ministres de l'économie de l'Union ont réaffirmé leur soutien à la stratégie de Lisbonne. L'UE plaide pour une réponse coordonnée à la crise. Les conséquences de cette dernière sur le social et l'emploi devraient être au centre des débats de la prochaine Conférence internationale du Travail en juin 2009.
24. La représentante du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, remercie le Bureau pour son document. Elle propose que l'OIT soit invitée au Sommet du G20 en tant que participant à part entière. Pour faire face à la crise, elle plaide également pour le lancement d'une nouvelle campagne d'annulation de la dette et pour la relance du crédit. Elle souligne qu'il faut envisager d'assouplir les conditions imposées par les institutions financières internationales. Par ailleurs, elle appelle à un renforcement urgent des capacités de négociation des partenaires sociaux des pays d'Afrique.
25. Le représentant du gouvernement de l'Inde remercie le Bureau pour son document et félicite le directeur de l'Institut international d'études sociales pour la richesse de son analyse. Il fait observer que les pays en développement sont plus vulnérables aux effets de la crise. Celle-ci va toucher de façon disproportionnée les travailleurs migrants, les femmes et les jeunes; c'est pourquoi des mesures doivent être prises pour protéger ces groupes vulnérables. L'orateur note que l'Inde a lancé un certain nombre de mesures contre-cycliques avant la crise, ce qui a contribué à amortir les effets de cette dernière dans le pays. Il s'agit, entre autres, du système national de garantie de l'emploi rural, mis en place en 2005, et de la loi de 2008 sur la sécurité sociale. L'existence de ces mesures, prises avant la crise, explique en partie la relative modestie du plan de relance budgétaire adopté par l'Inde. L'intervenant note que la réduction des inégalités et l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs sont essentielles pour stimuler la demande effective.
26. La représentante du gouvernement de la Chine souligne que tous les pays sont confrontés à une crise de l'emploi. Elle note que la crise a frappé son pays de plein fouet. Le gouvernement a pris des mesures importantes pour stimuler la demande globale et l'emploi, renforcer la protection sociale, assurer la sécurité de l'emploi et améliorer la formation des travailleurs. Des subventions ont été accordées aux entreprises pour minimiser les suppressions d'emplois. Des mesures d'aide à l'emploi ont été prises en faveur des nouveaux diplômés. D'autres mesures sont destinées à aider les entreprises à absorber les travailleurs migrants provenant des zones rurales. On estime que ces mesures permettront de sauver 20 millions d'emplois.

27. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud note que l'Afrique va être durement touchée par la crise, mais que le document ne s'intéresse pas beaucoup à cette région. La nécessité d'apporter une aide aux secteurs vulnérables variera en fonction de la situation de chaque pays, aussi faut-il éviter d'examiner la question du protectionnisme en termes trop généraux. L'intervenante estime que le dialogue social est important pour aller de l'avant et que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale constitue à cet égard une bonne base de travail.
28. Le représentant du gouvernement de Cuba dit que le mouvement des pays non alignés est préoccupé par la crise. Les pays avancés doivent tenir leur promesse de consacrer 0,7 pour cent de leur PIB au développement. L'orateur appelle au renforcement des investissements financiers dans les pays en développement. Il fait valoir que les jeunes, les femmes et les migrants sont des groupes particulièrement vulnérables. Pour lui, une crise mondiale nécessite des solutions mondiales, et le mouvement des pays non alignés souhaite collaborer, avec les partenaires internationaux, à la recherche de ces solutions.
29. La représentante du gouvernement de la République de Corée remercie le Bureau pour le document et souligne l'importance que revêt le dialogue social pour surmonter la crise. Elle fait observer que des mesures comme le partage du travail pourraient éviter des licenciements. Les informations contenues dans le document sur les efforts de relance pourraient être utiles aux mandants si elles leur étaient communiquées. L'oratrice indique qu'il est important de poursuivre les recherches sur les outils budgétaires et leur mise en œuvre afin de stimuler la demande et de créer des emplois. Elle fait observer que le BIT pourrait accorder une plus grande attention à la diversité des situations nationales.
30. Le représentant du gouvernement du Japon souscrit à la déclaration des PIEM et convient que l'Agenda du travail décent devrait être un élément fondamental de la relance. Un bon nombre de propositions formulées dans le document peut être source d'inspiration en ce qui concerne le pacte mondial pour l'emploi. Le gouvernement du Japon prend déjà des mesures à ce sujet. L'orateur souligne la nécessité d'assurer la cohérence et la coordination des politiques au niveau mondial, ainsi que l'importance d'éviter les chevauchements entre les organisations internationales et les gouvernementaux nationaux.
31. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran attire l'attention sur le fait que, pour surmonter la crise, il convient d'en comprendre l'origine car cela peut contribuer à orienter l'action vers des mesures de relance plus efficaces. A son avis, il est nécessaire d'aborder le problème à l'échelle mondiale. L'orateur admet que la gravité et l'incidence de la crise varient d'un pays à l'autre, mais estime qu'au bout du compte aucun pays n'est épargné.
32. La représentante du gouvernement du Portugal souscrit à la déclaration des PIEM ainsi qu'à celle de l'UE. Elle accueille avec satisfaction le document qui, selon elle, va dans le même sens que d'autres documents déjà élaborés, mais estime qu'il faut approfondir la réflexion dans certains domaines. Elle souligne qu'il y a lieu de garder à l'esprit les mesures à long terme lorsque l'on traite des mesures à court terme. Pour elle, les solutions retenues devraient apporter une aide concrète aux travailleurs professionnels et défavorisés. Le gouvernement du Portugal a annoncé un plan de relance prévoyant des mesures d'aide aux ménages et aux entreprises, ainsi que des initiatives en faveur de l'emploi. L'oratrice souligne le rôle important que doit jouer l'OIT dans la lutte contre la crise.
33. Le représentant du gouvernement de l'Espagne souscrit à la déclaration des PIEM. Il fait observer que l'Agenda du travail décent devrait être au cœur des mesures prises au niveau national. Si la remise à flot du système financier est certes nécessaire, il ne faut pas pour autant négliger les dimensions humaine et sociale de la crise. Il est nécessaire de protéger

les personnes dépourvues d'emploi en veillant à ne pas récompenser ceux qui sont à l'origine du risque systémique qui menace le système financier mondial. Il faut également promouvoir l'emploi indépendant. Il y a lieu de mettre en avant le Pacte de Madrid qui est axé sur la protection des personnes âgées et des jeunes frappés par le chômage ou le sous-emploi. L'OIT doit occuper une place de choix au Sommet du G20. Le document établi par le Bureau peut servir de point de départ à un dialogue avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Le Directeur général du BIT et les porte-parole des employeurs et des travailleurs devraient être invités à participer au Sommet du G20.

34. Le représentant du gouvernement du Mexique fait observer que le dialogue social est essentiel pour faire du travail décent une réalité. Le Mexique a défini 25 axes de travail différents pour faire face à la crise, qui prévoient notamment de renforcer le service national de l'emploi et de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre. Le gouvernement du Mexique a adopté un train de mesures dans un cadre national concerté, qui a permis de venir en aide à 250 000 personnes. Ces mesures consistent, sans s'y limiter, à octroyer des bourses d'études, à offrir des services d'aide à l'emploi aux groupes les plus vulnérables, à prolonger la durée de l'indemnisation à laquelle ont droit les chômeurs et à administrer des programmes de dépenses publiques efficaces et transparents.
35. La représentante du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique souscrit sans réserve à la déclaration des PIEM. Le gouvernement est conscient de la gravité de cette crise, qui est véritablement mondiale. La section III du document illustre l'étendue et la solidité des compétences spécialisées du BIT. Il y a matière à fournir des avis concrets sur un très large éventail de questions. L'oratrice souligne qu'il faut faire preuve de prudence dans les termes employés, compte tenu des attentes qu'ils peuvent faire naître. Elle estime que les expressions «pacte mondial pour l'emploi» et «fonds mondial pour l'emploi» évoquent une solution universelle à la question de la création d'emplois. Il serait plus judicieux de sensibiliser l'opinion mondiale aux compétences fondamentales du BIT et de fournir des conseils qui permettent de s'adapter à la diversité des situations auxquelles sont confrontés les pays. L'oratrice souhaite par ailleurs qu'une distinction plus claire soit établie entre, d'une part, les données d'ordre général et, d'autre part, les informations nouvelles sur la valeur ajoutée que l'OIT est à même d'apporter.
36. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela relève que les avantages offerts jusqu'à présent par la mondialisation n'ont pas profité à tous mais que, en revanche, la crise n'a épargné personne. Ceux qui ont provoqué cette crise ne se privent pas maintenant d'appeler l'Etat à la rescousse. Il est nécessaire de déterminer qui est responsable, directement ou indirectement, de la crise actuelle. Ceux qui en portent la responsabilité ne devraient pas être autorisés à mener le changement. C'est aux niveaux local, régional et mondial qu'il faut rechercher les moyens de sortir de la crise. Il y a lieu de noter que les pays développés n'ont pas tenu les engagements qu'ils avaient pris d'aider les pays en développement, alors même qu'ils sont disposés à aider de riches banquiers. Il est nécessaire de promouvoir des activités qui stimulent la demande globale. La commission d'experts créée par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait être chargée de concevoir une nouvelle architecture financière. Il est nécessaire de participer au dialogue social, de défendre les droits des travailleurs et de renforcer aujourd'hui la solidarité entre tous les travailleurs du monde.
37. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne souscrit à la déclaration des PIEM ainsi qu'à celle de l'UE. L'orateur remercie le Bureau pour son travail, notamment pour l'élaboration de ce document bien structuré. L'OIT est bien placée sur les plans théorique et technique pour jouer un rôle de premier ordre dans la riposte à la crise. On ne saurait trouver des réponses et des solutions à la crise actuelle sans avoir une vue d'ensemble. L'orateur accueille avec satisfaction le document de séance (matrice des outils de politique générale). Il fait observer que le BIT devrait appuyer les activités régionales et locales et

développer un cadre cohérent au niveau mondial. L'orateur met en exergue l'importance de la structure tripartite et souligne que le gouvernement a recours à ce modèle pour protéger les salaires des travailleurs.

38. Le représentant du gouvernement de l'Australie souscrit à la déclaration des PIEM et relève l'intérêt que présente l'examen des compétences spécialisées du BIT dans l'optique de la lutte contre la crise. Pour lui, le cadre stratégique est un document très précieux qui fournit des lignes directrices sur la façon dont des résultats visibles peuvent être obtenus par l'Organisation. L'assistance technique fournie par le BIT sur le terrain est très utile. Mettre l'accent sur les opérations menées sur le terrain permet de s'assurer que l'assistance technique parvient à ceux qui en ont le plus besoin. L'application concrète des normes du travail est encore plus nécessaire en temps de crise qu'en temps normal. Les travaux du BIT consacrés aux possibilités d'emploi durable constituent un élément important. Les emplois verts et les éco-investissements représentent eux aussi des mesures pertinentes pour relancer l'économie. Il conviendrait d'encourager une reconversion professionnelle de la main-d'œuvre qui soit de nature à contribuer au développement durable dans les domaines touchés de plein fouet par la crise.
39. Le représentant du gouvernement de l'Argentine remercie le Bureau pour le document. Mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales est absolument nécessaire pour surmonter la crise. Les grandes orientations à l'échelon national doivent redynamiser la demande interne (emploi et consommation) et remettre sur pied les marchés internes. L'orateur évoque à cet égard certaines mesures adoptées en Argentine au moment de la crise de 2001, et il en tire plusieurs enseignements méritant à son sens d'être retenus pour répondre à la crise actuelle. Il mentionne ainsi les initiatives lancées dans le cadre du dialogue social pour prévenir des licenciements massifs, l'octroi aux entreprises confrontées à des difficultés économiques de subventions destinées à assurer le versement des salaires, le maintien des investissements visant l'infrastructure, scolaire notamment, et le logement, le maintien du niveau des salaires minimums, en vue de soutenir la demande, certaines dispositions visant à faciliter l'accès des PME au crédit et, enfin, le moratoire prononcé sur le remboursement des prêts hypothécaires.
40. Le représentant du gouvernement de la Belgique félicite le Bureau pour son document qu'il juge fort utile, cohérent et très solide sur le plan théorique. Il relève cependant que le texte n'est pas suffisamment nuancé lorsqu'il indique que les gouvernements ne poursuivent que des objectifs à court terme. Au contraire, les gouvernements s'efforcent d'agir pour rendre l'économie plus verte sur le long terme. Le document aborde la question des entreprises durables, concept qui mériterait d'être précisé cependant. En ce qui concerne les recommandations sur la politique à mener, il faut bien faire la distinction entre les problèmes et besoins des pays en développement et ceux des pays développés. Le déficit budgétaire et la viabilité des finances publiques constituent un autre problème fondamental. L'orateur se demande par ailleurs dans quelle mesure les principes de conditionnalité du FMI menacent l'investissement social. Il appelle instamment le G8 et le G20 à mieux coordonner leur action et demande que les documents ultérieurs soient axés sur la coordination des plans et mesures en vue d'une meilleure gouvernance mondiale. Il est essentiel de maintenir le niveau des engagements en faveur du développement et de la coopération dans ce domaine.
41. Un représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) remercie les participants pour leurs observations très intéressantes et détaillées. Il relève que le document a reçu de façon générale un accueil favorable. Les observations ont porté sur les causes de la crise, ses répercussions, les mesures adoptées par les pays en conséquence et les propositions d'action de l'OIT. Il semble y avoir une communauté de vues sur les causes immédiates de la crise, les mécanismes qui ont conduit à sa diffusion de l'économie financière vers l'économie réelle dans les pays développés

puis à sa propagation dans les pays en développement. L'orateur indique, en réponse aux questions formulées au sujet du pacte mondial pour l'emploi, qu'il n'est pas question de conclure un accord contraignant. Le pacte mondial pour l'emploi doit plutôt être envisagé comme un moyen d'appeler l'attention des acteurs de l'économie mondiale et de les amener à conjuguer leur efforts pour définir un axe commun aux fins de la lutte contre la crise majeure de l'emploi qui se profile à l'échelle mondiale. Le pacte doit aussi favoriser une telle union à l'échelon national. Le document de séance met en lumière les outils que le BIT a mis à la disposition des mandants. Il ne s'agit pas d'outils déjà existants, simplement remaniés, mais bien d'un mécanisme de gestion à part entière, qui devra encore être précisé cependant. L'orateur prend note des nombreuses propositions formulées par les mandants, qui guideront les travaux futurs de l'OIT.

42. Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif du Secteur de la protection sociale) souscrit à l'idée que l'OIT soit invitée à la réunion du G20. Cette proposition est tout à fait fondée compte tenu du mandat, unique, qui est celui de l'OIT, à savoir promouvoir la protection sociale, objectif qui suppose la consolidation des systèmes correspondants pour tous, ce qui suppose de renforcer les politiques pertinentes dans les pays développés et d'étendre ces politiques dans les pays en développement.
43. M. Torres remercie tous les participants de leurs observations nourries et variées. Il faut bien faire la distinction entre les manifestations de la crise dans des pays donnés et ses répercussions à l'échelon mondial, d'une part, et entre les mesures de riposte nationales et l'action devant être entreprise au plan mondial, de l'autre. Ces deux types d'action sont complémentaires. L'orateur prend note des questions soulevées par certains participants quant au pacte mondial pour l'emploi et au fonds mondial pour l'emploi. Dans le cas du pacte, il s'agit de la reproduction à l'échelon international des alliances pouvant être conclues par les partenaires sociaux à l'échelon national pour lutter contre les retombées de la crise économique. L'accord tripartite conçu par le gouvernement de la République de Corée pendant la crise financière de 1997, qui a contribué de façon décisive à la relance, fournit un exemple particulièrement intéressant à cet égard. Le fonds mondial pour l'emploi peut être présenté de son côté comme un mécanisme de financement destiné à soutenir des initiatives de grande ampleur en faveur de la protection sociale et faciliter le recours à des mesures anticycliques dans les pays en développement qui disposent d'une marge de manœuvre limitée en matière de politique budgétaire. Les modalités précises du fonds mondial pour l'emploi doivent encore être fixées. Cependant, l'OIT n'est pas la seule organisation à lancer de sa propre initiative une proposition novatrice en tous points. La Banque mondiale a ainsi proposé la création d'un «fonds de vulnérabilité», dont les modalités doivent également être précisées. L'orateur relève qu'il importe de trouver un équilibre entre l'impératif, sur le court terme, d'expansion budgétaire et l'impératif, sur le long terme, de viabilité budgétaire. Il faut agir sans attendre car le coût de mesures énergiques et rapides est moindre que celui de stratégies tendant trop à se manifester. Cependant, il faut se méfier des risques associés aux mesures adoptées sans concertation préalable – réduction des salaires visant un gain de compétitivité par exemple. L'orateur relève ce que tous les groupes ont souligné, à savoir qu'il ne saurait être question de s'en tenir aux recettes habituelles. Il faut donc se fixer un programme d'action à long terme parallèlement aux objectifs de lutte contre la crise à court terme. L'orateur informe la commission que le document à l'examen doit être publié très bientôt, et il signale aussi la parution d'un document connexe examinant de façon plus approfondie les plans de relance budgétaire et d'une étude montrant comment adapter de tels plans pour favoriser autant que possible la création d'emplois. Pour conclure, l'orateur appelle l'attention sur plusieurs questions méritant des travaux plus approfondis et qui faciliteraient le travail de l'Institut.
44. A titre de conclusion, le vice-président travailleur dit qu'il est absolument nécessaire d'élaborer un document présentant la position officielle de l'OIT sur l'attitude à tenir face à la crise et souligne que des éléments importants pour la définition d'une telle position ont

déjà été précisés. Il présente brièvement les éventuelles composantes de cette position et il reprend les commentaires des gouvernements et des employeurs, ainsi que la déclaration du groupe des travailleurs mettant en avant les questions sociales, réglementaires et opérationnelles et celles liées au travail décent. Il prend note du large appui apporté, à la participation de l'OIT au Sommet du G20, ainsi que de l'utilité d'un débat consacré au pacte mondial pour l'emploi et au fonds correspondant. La déclaration faite par le bureau du Conseil d'administration en novembre 2008 devrait servir de base au débat et il appelle l'attention sur les déclarations des représentants du gouvernement de la Chine (demande intérieure) et du gouvernement de l'Inde (salaires), auxquelles le groupe souscrit. Il se dit favorable à un débat sur la crise dans le cadre de la Conférence internationale du Travail.

45. La vice-présidente employeuse se demande s'il est bien judicieux de chercher à arrêter une position commune à ce stade, estimant que la réunion tripartite de haut niveau devrait pouvoir débattre plus longuement.
46. Le vice-président travailleur précise son point de vue en soulignant qu'il s'agirait de susciter un assentiment général sur un certain nombre de principes de base et non pas de viser la conclusion d'un accord contraignant couvrant tous les détails pratiques. Il propose que soit établi un résumé de la présidence.
47. La vice-présidente employeuse souscrit à cette dernière proposition.
48. Le président prend note des remarques présentées à titre de conclusions par les vice-présidents travailleur et employeur et il remercie tous les participants de leur précieuse contribution. Faute de temps, il propose que l'examen de la troisième question à l'ordre du jour (Le point sur les faits nouveaux concernant le salaire minimum) soit reporté à la session de novembre. La commission accepte la proposition.

B. Répercussions de la Déclaration sur la justice sociale sur la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (Première question à l'ordre du jour)

49. La commission était saisie d'un document² intitulé *Répercussions de la Déclaration sur la justice sociale sur la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi*.
50. Un représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) présente le document. Premièrement, il donne un aperçu des faits récents qui ont conduit le Bureau à revoir ses méthodes de travail, en particulier l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale et la crise financière et économique actuelle. Deuxièmement, il présente la stratégie de mise en œuvre en trois volets de l'Agenda global pour l'emploi depuis 2003 et jusqu'à l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale. Il présente ensuite neuf thèmes principaux (ou orientations stratégiques) qui servent de cadre de référence pour l'organisation des débats sur les futures orientations des activités relatives à l'emploi, conformément aux recommandations formulées par les mandants dans la Déclaration. Il souligne que l'exercice soulève des questions fondamentales et aide le Bureau à mieux se préparer pour l'examen de la question récurrente sur l'emploi lors de la Conférence en 2010 et à mieux comprendre les besoins et les réalités des mandants et à y répondre plus adéquatement. Il indique aux membres de la commission les mesures concrètes qui ont été prises par le Bureau comme la mise en place d'équipes spéciales

² Document GB.304/ESP/1.

chargées d'examiner des questions essentielles découlant de la Déclaration sur la justice sociale. Enfin, il invite les membres de la commission à fournir un avis au Bureau, en particulier sur le choix d'orientations stratégiques et sur ce que le Bureau fait déjà et propose de faire pour donner effet à la Déclaration dans le domaine de l'emploi.

- 51.** Le vice-président travailleur note l'importance du document et est conscient des efforts déployés par le Bureau pour rassembler des informations. Cependant, le document n'a pas atteint son objectif. Tout en reconnaissant qu'il existe certains points faibles dans la mise en œuvre, le document ne contient aucune proposition explicite pour y remédier. L'un des principaux points faibles de l'Agenda global pour l'emploi est le fait de présenter des activités existantes comme étant des programmes de l'Agenda global pour l'emploi, même si le lien est tenu. L'orateur donne des exemples de paragraphes dans lesquels certaines questions fondamentales n'ont pas été abordées. Par exemple, il note que le paragraphe 29 reprend le même concept que l'élément clé n° 8 de l'Agenda global pour l'emploi et que le document actuel aurait dû proposer des idées sur la façon d'appliquer ce concept; les paragraphes 32 et 33 disent seulement qu'il y aura une coopération dans l'ensemble du Bureau dans le domaine de la recherche; le paragraphe 39 ne montre pas comment la mobilisation des ressources sera effectuée compte tenu de la Déclaration sur la justice sociale; les paragraphes 42 à 45 énoncent seulement ce que l'OIT a fait ou a décidé de faire avant l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale. L'orateur note que la proposition visant à renforcer les capacités dans les domaines économiques et politiques figurant au paragraphe 22 lui donne une idée claire de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi à la lumière de la Déclaration sur la justice sociale. D'autres exemples de ce type seraient souhaitables. L'orateur se félicite des activités prévues visées au paragraphe 49 en ce qui concerne la promotion des normes internationales du travail et demande que les normes relatives à la relation de travail et à la cessation d'emploi, ainsi que les normes relatives à la gouvernance, soient ajoutées. L'orateur note qu'on ne sait pas très bien pourquoi ces neuf orientations stratégiques ont été choisies. Il repère quelques lacunes importantes et donne des exemples de questions qui devraient être des thèmes principaux et des domaines transversaux qui devraient avoir des incidences sur les activités menées dans la cadre de l'Agenda global pour l'emploi. On peut citer le renforcement des capacités des mandants, la promotion des normes de gouvernance, l'ajout d'entreprises publiques à la promotion d'entreprises durables, le rôle particulier de la liberté d'association et de la négociation collective et l'action de l'OIT sur le plan de la politique relative aux échanges commerciaux et aux marchés financiers. Il indique des exemples d'alinéas qui doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Enfin, l'orateur fait observer qu'il faut un document plus concis qui indique clairement quelle sera l'incidence de la Déclaration sur la justice sociale sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.
- 52.** La vice-présidente employeuse indique que le document est bienvenu, très utile et tombe à point nommé dans le contexte actuel. Elle résume les principaux problèmes auxquels le secteur est confronté et attire l'attention sur les paragraphes dans lesquels ces problèmes sont abordés. Elle relève qu'il existe un manque de cohésion car le secteur a essayé d'être présent sur plusieurs fronts et qu'il faudrait donc réduire un certain nombre de domaines d'activité. L'oratrice note que le document montre en toute honnêteté que le Bureau n'a pas suffisamment d'outils, de produits analytiques et de statistiques. Elle soulève la question de l'adéquation entre les résultats et la demande et note que les programmes par pays de promotion du travail décent doivent être le point de départ de la réponse à cette demande. Elle aborde en outre la question de la qualité des travaux de recherche et note que l'on confond trop souvent études analytiques et conseils sur les politiques à suivre. Elle souligne que le Bureau doit établir une distinction entre les faits et les opinions et que les mandants doivent se forger leur propre opinion en fonction des faits. En ce qui concerne le profil du personnel suggéré à la section III, l'oratrice n'est pas d'accord avec la proposition visant à avoir un plus grand nombre d'économistes du développement faisant

autorité au lieu de spécialistes. L'Organisation a effectivement besoin de spécialistes dans des domaines techniques. L'oratrice attire ensuite l'attention sur les possibilités dont dispose le Bureau, en particulier dans le cadre d'une utilisation plus efficace de l'Agenda global pour l'emploi. Enfin, s'agissant de la façon dont l'Agenda global pour l'emploi peut être utilisé plus efficacement, l'intervenante note que deux questions différentes mais fondamentales n'ont pas été abordées, à savoir quelles sont les activités menées par le Bureau dans le domaine technique et la nécessité de réorienter les activités sur les stratégies destinées à faire face à la crise.

- 53.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM se félicite de la présentation. Il note que les deux principaux événements, l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale et la crise économique, qui ont eu une incidence toute particulière sur l'Agenda global pour l'emploi sont dûment pris en considération. L'orateur note aussi que l'intérêt porté depuis peu par d'autres organisations internationales à l'emploi et au marché du travail est un autre élément nouveau important. Il salue les efforts déployés par le Bureau pour répondre de façon cohérente aux orientations de la Déclaration sur la justice sociale énoncées à la section III du document. Il souligne que la mise en place effective des mesures envisagées au paragraphe 25 permettrait d'atteindre l'un des buts les plus importants de la Déclaration, à savoir que les objectifs stratégiques sont «indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement». L'orateur appuie la demande formulée au paragraphe 27 visant à analyser les partenariats les plus importants et à mettre en évidence le degré de cohérence des politiques préconisées par d'autres organisations multilatérales et régionales en ce qui concerne l'emploi et les marchés du travail. A cet égard, il demande instamment à l'OIT de jouer un rôle de premier plan, de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres organisations internationales et de partager ses meilleures pratiques. Il demande aussi à l'OIT de diffuser une liste de bonnes pratiques. Il espère que, dans les prochains rapports d'évaluation, le Bureau indiquera à la commission le montant des ressources allouées, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.
- 54.** La représentante du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, salue les efforts déployés par le Bureau pour aider les Membres de l'Organisation à se doter de politiques et de mécanismes qui placent le plein emploi productif au centre des politiques économiques et sociales, comme cela est souligné au paragraphe 8, et elle se félicite de la façon dont les partenaires sociaux peuvent mener une action commune à cette fin. L'oratrice fait observer que les pays africains doivent avoir des mécanismes et processus institutionnels qui leur permettent de formuler et d'appliquer des politiques coordonnées pour réaliser l'Agenda du travail décent. Pour atteindre cet objectif, le ministère du Travail et le ministère des Finances doivent collaborer, et le ministère du Travail devrait jouer un rôle de coordination. L'oratrice encourage en outre le partage des connaissances, la compréhension des synergies entre les objectifs stratégiques par l'analyse empirique, comme cela est indiqué aux paragraphes 24 et 25. Elle relève que les capacités des mandants de l'OIT constituent toujours un défi pour la mise en œuvre des stratégies proposées en Afrique.
- 55.** La représentante du gouvernement du Nigéria réaffirme son soutien à la Déclaration sur la justice sociale. S'agissant du paragraphe 7, elle note avec inquiétude que seuls quelques pays sont parvenus à conserver des taux de croissance économique suffisants. En ce qui concerne le paragraphe 19, l'oratrice souligne qu'un dialogue entre le ministère du Travail et les ministères de la planification, du développement et des finances est nécessaire pour répondre de façon adéquate aux préoccupations en matière d'emploi.
- 56.** Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour son document de synthèse qui fournit un cadre utile pour l'examen de l'évolution des stratégies visant à améliorer la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Il reconnaît qu'il est

nécessaire de mieux comprendre les réalités des mandants et de leur donner des conseils efficaces pour renforcer leurs capacités. Il faudrait s'efforcer de créer une base de connaissances et améliorer les travaux empiriques pour mettre au point des outils diagnostiques et statistiques. Il attire l'attention sur le fait que la Déclaration sur la justice sociale devrait être considérée comme une occasion de renforcer et d'améliorer encore la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.

57. Un représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) répond aux observations formulées par les membres de la commission. Il souligne que l'adaptation des méthodes de travail du Bureau conformément à la Déclaration est un processus d'apprentissage et il se félicite de la possibilité de dialoguer au sein de la commission. Il rappelle qu'il faut maintenir l'équilibre entre différents domaines de spécialisation et leur spécificité et les efforts faits pour travailler de façon intégrée. En réponse aux observations formulées par le vice-président travailleur, il décrit ce que fait le Bureau pour parvenir à mieux connaître les besoins des mandants ainsi que les consultations réorganisant les activités relevant des objectifs stratégiques qui sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement. Il explique que les processus sur lesquels s'appuie l'équipe spéciale dans cinq orientations stratégiques de la Déclaration sur la justice sociale font appel à la participation et associent des collègues de tous les secteurs et des bureaux extérieurs. Il dit en outre que l'évolution d'un certain nombre d'aspects dépend de processus engagés dans l'ensemble du Bureau, qui sont liés au cadre stratégique et aux débats sur le programme et budget. Il conclut en remerciant les membres de la commission pour leurs observations, notant l'engagement pris par le Bureau de suivre les orientations fournies et se réjouissant de la poursuite du dialogue dans ce domaine.
58. Dans ses observations finales, la vice-présidente employeuse souligne que la commission souhaite fournir des orientations stratégiques pour les activités du Secteur de l'emploi, mais ne souhaite pas en assurer la microgestion.
59. Le vice-président travailleur attire l'attention sur le fait que le groupe des travailleurs souhaite recevoir des réponses à certaines questions soulevées par les travailleurs et par le groupe des employeurs, et il espère que le Bureau les examinera sérieusement. Il rappelle que le groupe des travailleurs veut que l'Agenda global pour l'emploi soit couronné de succès, recentré et réalisé, et qu'un message clair concernant la mise en œuvre n'est pas encore en vue.

C. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: présentation par pays – Brésil (Quatrième question à l'ordre du jour)

60. Un document intitulé *Bolsa Família au Brésil: Contexte, concept et impacts* a été distribué préalablement à la séance de la commission afin d'alimenter la discussion sur la question à l'ordre du jour: Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: présentation par pays – Brésil.
61. Le président souhaite la bienvenue à Son Excellence M. Patrus Ananias, ministre du Développement social et de la Lutte contre la faim du Brésil, ainsi qu'à M^{me} Lúcia Modesto, secrétaire d'Etat chargée du revenu citoyen, et remercie les autorités brésiliennes de leur participation à la séance.
62. Dans son introduction, un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) déclare que, dix ans avant la date de 2015 fixée par les Nations Unies, le Brésil a déjà atteint l'Objectif du Millénaire pour le développement

concernant la réduction de la pauvreté puisque le niveau de celle-ci est aujourd'hui le plus bas que le pays ait connu dans son histoire récente. Cela est dû avant tout à l'extension de la protection sociale grâce à des programmes de transferts sociaux tels que *Bolsa Família*, la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux et l'assistance sociale pour les pauvres, les personnes âgées et les handicapés. Le directeur exécutif rappelle que *Bolsa Família* est le plus vaste programme au monde de transferts financiers soumis à conditions, et que le nombre de ses bénéficiaires a triplé en l'espace de quatre ans. Etant donné que les prestations sont de préférence versées aux mères ou aux femmes enceintes, il a contribué à autonomiser les femmes, à renforcer leur position au sein du ménage, à accroître leur influence au sein de la famille et à améliorer leur estime de soi. Les prestations touchées au titre du programme *Bolsa Família* peuvent multiplier par deux le revenu des ménages les plus démunis et, en période de crise économique mondiale, les transferts sociaux remplissent au Brésil une fonction anticyclique en atténuant l'impact de la crise sur les catégories les plus vulnérables et en stimulant la consommation. M. Diop souligne qu'il existe des liens importants entre *Bolsa Família* et la philosophie du travail décent. Le versement du revenu social de base est complété par des initiatives en faveur de l'emploi et du développement des compétences. Ce programme démontre qu'il est possible d'intégrer de manière cohérente les objectifs en matière de protection sociale, promotion de l'emploi, microfinance, travail des enfants, éducation et nutrition dans la politique des pouvoirs publics, avec des effets remarquables sur les indicateurs de la pauvreté, de l'inégalité et du développement social. *Bolsa Família* a montré qu'une inclusion sociale, massive et rapide, peut être réussie à un coût relativement faible, ce qui correspond aux résultats de nombreuses études et simulations conduites par le BIT, selon lesquels les pays en développement ont les moyens de se doter d'un programme de protection sociale vaste et axé sur l'essentiel. Pour conclure, M. Diop affirme que l'expérience brésilienne en matière de transferts sociaux démontre qu'il est possible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à un coût abordable à condition d'en avoir la volonté politique et d'arrêter les bonnes priorités.

63. M. Patrus Ananias (ministre du Développement social et de la Lutte contre la faim, Brésil) explique que le programme *Bolsa Família* fait partie du Système unique d'assistance sociale (SUAS) du Brésil, qui se compose de trois volets: le programme national de sécurité alimentaire et nutritive, le programme des transferts sociaux soumis à conditions (*Bolsa Família*) et les prestations d'assistance sociale servies aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Le ministre présente les grandes lignes du programme de transferts sociaux soumis à conditions, qui combine l'apport d'un complément de revenu pour les pauvres et des objectifs de développement social dans les domaines de la fréquentation scolaire, de la santé et de la nutrition. Le programme vise à atténuer la pauvreté et à améliorer les compétences des générations futures. L'orateur informe les participants que 11,1 millions de familles pauvres bénéficient des prestations du programme et que, dans le cadre de son programme anticrise, le gouvernement a décidé d'en faire bénéficier 12,4 millions de personnes supplémentaires d'ici la fin de 2009, ce qui coûtera environ 5 milliards de dollars E.-U. (0,4 pour cent du PIB). Le ministre explique dans le détail la conception du programme, les critères d'admissibilité, les modèles de calcul des prestations et de contrôle de la conditionnalité ainsi que le mode opératoire décentralisé, et souligne que ce programme permet de coordonner les mesures de lutte contre la pauvreté. Il déclare qu'il est capital, au départ, de recenser les pauvres dans une base de données ou un registre qui servira à évaluer les profils socio-économiques et les besoins sociaux. L'orateur évoque les liens entre *Bolsa Família* et l'Agenda du travail décent en faisant observer qu'il existe une coopération avec le ministère du Travail et de l'Emploi dans les domaines de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, de la formation et de l'insertion professionnelles, du microcrédit et de la création d'emplois. Il attire l'attention sur le fait que le programme contribue à diminuer la pauvreté et les inégalités, améliorer les niveaux de vie, réduire le nombre d'enfants atteints de malnutrition, atténuer le risque du travail des enfants, autonomiser les femmes, stimuler l'économie locale, fournir un

accès à la consommation et procurer à la population une plus grande estime de soi. Le ministre souligne que le programme ne dissuade pas de travailler mais qu'au contraire il aide à surmonter les obstacles qui bloquent l'accès au marché du travail. Pour finir, il réaffirme que le programme *Bolsa Família* ne devrait pas être considéré comme une stratégie isolée de réduction de la pauvreté et des inégalités mais comme faisant partie de l'ensemble du dispositif brésilien de protection et de promotion sociale. En période de crise économique, les politiques sociales ne devraient pas être considérées comme de simples palliatifs mais comme un élément essentiel de la solution, en ce sens qu'elles favorisent l'avènement d'un modèle de développement équitable et valable pour tous.

64. Le président remercie le ministre pour son excellent exposé et le gouvernement du Brésil pour les efforts accomplis concernant l'extension de la sécurité sociale, l'abolition du travail des enfants, l'élimination du travail forcé et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.
65. Le vice-président travailleur complimente le gouvernement du Brésil pour cette expérience réussie et les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté et présente M. Arnaldo Benedetti, membre travailleur du Brésil.
66. M. Benedetti (travailleur, Brésil) souligne que le programme *Bolsa Família* est une grande réussite et déclare que les travailleurs y sont fortement représentés. Il met en avant la composante éthique du programme qui tient compte des droits des citoyens. *Bolsa Família* entend renforcer la sécurité alimentaire dans les zones où le coût de la vie est élevé, agrandir les écoles, favoriser l'accès à l'eau potable et intensifier les politiques d'assistance sociale. L'intervenant explique également que le programme est totalement intégré avec les autres politiques génératrices d'emplois et de revenus dans le pays. Il ajoute que, bien que le programme ait été lancé par le gouvernement actuel, il est largement accepté par la classe politique et les acteurs sociaux, ce qui contribue à garantir sa durabilité institutionnelle. L'orateur rappelle que les acteurs sociaux ont participé à l'élaboration des programmes durant les réunions du Conseil national pour le développement socio-économique.
67. La vice-présidente employeuse remercie le ministre pour son exposé concret et intéressant et présente M. Dagoberto Godoy, membre employeur du Brésil.
68. M. Godoy (employeur, Brésil) remercie le ministre pour son exposé ainsi que le Bureau pour la préparation du document de séance. Il reconnaît les mérites du programme, l'analyse dans le contexte du régime brésilien de transferts sociaux globalement non contributif et résume les jugements favorables ou défavorables généralement portés au Brésil quant aux aspects techniques et politiques du programme. L'orateur reconnaît l'impact considérable du programme sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, tel qu'il est calculé par l'*Instituto de Pesquisa Aplicada* (Institut de recherches appliquées). Il énumère les programmes de redistribution qui ont été mis en œuvre au Brésil depuis l'adoption de la Constitution de 1998 et déclare que *Bolsa Família* s'inscrit dans leur prolongement. Enfin, il passe en revue les avantages et les inconvénients du programme au regard de la viabilité budgétaire et des coûts d'opportunité, du ciblage et du choix des bénéficiaires, des conditionnalités, des effets sur l'emploi, des filières de sortie du programme, des risques politiques, de l'égalité hommes-femmes et des indicateurs nutritionnels.
69. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela félicite le gouvernement du Brésil pour cette initiative, compte tenu notamment de la crise mondiale. L'investissement en faveur des plus démunis est une excellente stratégie pour dynamiser l'économie non seulement parce qu'il peut relancer la consommation, mais également parce qu'il permet d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre et la productivité globale.

70. Le représentant du gouvernement de l'Argentine se félicite des efforts entrepris par le gouvernement fédéral du Brésil et les autres secteurs sociaux et souligne qu'il s'agit là d'un bon exemple de la manière dont une politique sociale globale et intégrée peut être établie. Il souligne également combien *Bolsa Família* peut aider les personnes défavorisées à retrouver leur dignité, ainsi que le rôle joué par de tels programmes en temps de crise dans le cadre du développement social.
71. Le représentant de la République islamique d'Iran félicite les représentants du gouvernement du Brésil pour la réussite que constitue le programme *Bolsa Família* et pose une question relative à la participation des acteurs sociaux dans la structure de gouvernance et de contrôle du programme.
72. Le représentant du gouvernement du Pérou remercie le ministre pour son exposé et explique que le programme a servi de modèle au programme péruvien *Juntos* qui a permis de réduire de 5,5 pour cent l'extrême pauvreté. Il est important que croissance économique et développement social aillent de pair.
73. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud s'interroge sur d'éventuelles conséquences néfastes pour l'offre de main-d'œuvre. Il fait observer que, dans certains cas, l'assistance sociale peut créer une dépendance et inciter les gens à ne pas travailler. Il demande pour quelle raison le programme en question a eu un effet inverse au Brésil.
74. Le représentant du gouvernement de l'Uruguay souligne que des millions de familles profitent de ce programme et que d'autres programmes comme *Fome Zero* et *Meninos de Rua* méritent également d'être mentionnés. L'intervenant souligne que le programme peut servir de modèle à de futurs plans axés sur l'égalité et la solidarité.
75. La représentante du gouvernement de Singapour déclare qu'il est bien connu qu'un déficit important d'investissement dans l'offre de services d'éducation et de santé peut nuire à l'efficacité des programmes d'assistance soumis à conditions. Elle se demande si, dans un contexte de crise et de sévères contraintes budgétaires, le développement de *Bolsa Família* ne compromettra pas les investissements dans d'autres domaines.
76. Le représentant du gouvernement des Philippines se félicite que le programme ait permis aux familles de prendre leur destin en main.
77. Le représentant du gouvernement de l'Inde dit que les pays veulent tous réduire la pauvreté. Il se déclare préoccupé par le coût élevé de la protection sociale.
78. M. Miro (membre travailleur) félicite le Bureau pour l'organisation de cette séance et déclare qu'on ne peut aller de l'avant sans faire d'erreurs. Il reconnaît l'intérêt de ce type d'expérience en période de crise.
79. M^{me} Jacob (membre travailleuse) demande des précisions sur l'éventuelle application du programme à d'autres pays. Elle fait part de ses inquiétudes concernant la viabilité institutionnelle et politique et les mécanismes de financement.
80. Le vice-président travailleur souligne que *Bolsa Família* est un élément essentiel d'un réseau de programmes sociaux. Mettant l'accent sur les liens entre sécurité sociale et formation professionnelle, il dit que l'expérience brésilienne montre que la protection sociale peut être mise en place par étapes en partant d'un socle social. L'expérience brésilienne montre aussi qu'en temps de crise économique les programmes de ce type devraient être étendus. Il souligne les résultats de *Bolsa Família*: réduction des inégalités de revenus, diminution de la pauvreté, conséquences positives pour les économies locales et création d'un socle social. Il demande des informations sur les points suivants: rôle de

l'OIT et de la convention n° 102 à cet égard; coût des mesures visant à s'assurer que les conditions d'accès aux transferts financiers sont remplies; et conseils que le Brésil pourrait donner à d'autres pays.

- 81.** La vice-présidente employeuse souligne l'intérêt que suscite le programme, et le fait que chacun s'accorde sur son utilité. Elle demande au Bureau de fournir des informations comparatives sur ces types de programmes et de stimuler le partage de connaissances et de données d'expérience de différents pays. Soulignant qu'il faut améliorer les méthodes d'évaluation de l'impact du programme et mettre en œuvre des synergies entre les programmes, elle demande de poursuivre la recherche sur trois questions: coûts administratifs, contrôle des conditions d'accès aux transferts financiers, et liens avec les politiques de l'emploi.
- 82.** M. Patrus Ananias se félicite du soutien apporté à son gouvernement. Il souligne qu'il est disposé à poursuivre le dialogue dans le cadre de l'action menée pour étendre la protection sociale. En réponse aux questions qui ont été soulevées, il dit que le gouvernement du Brésil poursuivra ses efforts pour réaliser d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement. Soulignant que la dette ne devrait pas être transmise aux générations futures, il dit que ce n'est pas à lui de conseiller d'autres pays mais qu'il faut ouvrir des voies de coopération. Ajoutant que le Brésil a lui aussi tiré les leçons d'autres expériences fructueuses, il souligne l'importance que revêt le registre unique pour recenser les pauvres. La lutte du Brésil contre la pauvreté a commencé véritablement avec la Constitution de 1988, et il ne reviendra pas en arrière. A propos de l'objectif à atteindre, l'orateur mentionne les objectifs du Millénaire pour le développement et en particulier l'éradication de la faim. Il dit qu'il faut mettre en place les conditions nécessaires pour garantir les droits de tous et donner des possibilités à tous en redoublant d'efforts pour intégrer le développement économique et social, tout en tenant compte des questions environnementales et éthiques. Il souligne que faire de *Bolsa Família* un programme d'allocation de revenu universel n'est pas faisable économiquement, et que cela ne se justifie pas du point de vue de l'équité. Il insiste aussi sur l'importance du programme pour surmonter les entraves à l'entrée sur le marché du travail. Il approuve les commentaires qui ont été formulés sur le rôle des transferts sociaux pour stimuler l'économie. Il défend le fait qu'ils soient soumis à conditions, ce qui ne devrait pas être considéré comme une sanction mais comme un moyen d'identifier en quoi les familles sont vulnérables, ainsi que les lacunes de la prestation de services publics. Le ministre a mis l'accent sur l'importance de la coopération Sud-Sud pour faire avancer la protection sociale et l'emploi pour tous.

Genève, le 24 mars 2009.

(Signé) A. Shahmir
Président